

LES CHIFFRES QUI COMPTENT

VALEURS DU POINT CONVENTIONS COLLECTIVES

CCN FEHAP Effet au 01/04/08 ⇒ 4,355 €	CCU FHP 18/4/02 (lucratif) Effet au 01/07/08 ⇒ 6,85 €	CCN 26/08/65 (UNISSS) Effet au 01/01/08 ⇒ 5,184 €
CCN CROIX ROUGE FRANCAISE Effet au 01/04/08 ⇒ 4.38 €	CCN FHP ANNEXE SYNERPA Effet au 01/04/09 ⇒ 6,73 €	CCN PROTHESISTES DENTAIRE : (salaire : 1 ^{er} échelon) Effet au 01/03/09 ⇒ 1 378 €
CCN 66 Effet au 01/11/07 3,67 €	CCN CABINETS MEDICAUX : Effet au 01/01/09 ⇒ 6,80 € Effet au 01/07/09 ⇒ 6,88 €	CCN CABINETS DENTAIRE : Effet au 01/01/09 ⇒ 8,71 € (taux horaire minimum)
CCN C.L.C.C. Cf. Rémunérations minimales annuelles garanties + 0,5 % au 1/3/08 14 941€	CCN MEDECINE TRAVAIL Effet au 01/01/08 ⇒ 8,25 €	CCN ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (E.F.S.) Effet au 01/01/08 ⇒ 52,76 €

S.M.I.C. AU 1er Juillet 2009

SMIC HORAIRE BRUT	8,82 €
SMIC MENSUEL BRUT base 35 h (pour 151,67h)	1 337,70 €
MINIMUM GARANTI	3,31€

TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES 1er Octobre 2008

Minimum TRAITEMENT BRUT DE BASE MENSUEL 290 (Majoré)	1 325,48 €
Valeur du point brute	4,570 €
INDEMNITE DE RESIDENCE	
ZONE I - 3 %	40,86 €
ZONE II - 1 %	13,62 €

Site et adresse fédération santé : <http://www.cgt.fr/santeas>

santeas@cgt.fr

Site confédération : <http://www.cgt.fr>

Site Hebdo : <http://www.la-vie-ouvriere.fr>